



## Décision du Maire N° 02/2021

Nos réf: SR/HT/DB/MCR

**Objet : Signature du contrat d'adhésion au service AFFRANCHIGO, avec LA POSTE Solutions Business**

**Le Maire de la Commune de Bavans – 25550**

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération en date du 11 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Madame le Maire est autorisée à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup> :** La signature du contrat d'adhésion au service AFFRANCHIGO, solution d'externalisation d'affranchissement, avec LA POSTE Solutions Business (Devis contrat en annexe) :

- À compter du 01/07/2021
- Pour une durée d'1 an, reconductible tacitement
- Forfait annuel de 492,00 € HT, soit 497,90 € TTC
- 

**Article 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Montbéliard.

Fait à Bavans le 17/06/2021

**Le Maire,  
Sophie RADREAU**

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

ID : 025-212500482-20210922-2021DEC02-AU




Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le



ID : 025-212500482-20210922-2021DEC02-AU

2021/176

SK

Envoyé en préfecture le 06/10/2021  
Reçu en préfecture le 06/10/2021  
Affiché le  
ID : 025-212500482-20210922-2021DEC02-AU



## AVENANT AU CONTRAT :

Affranchigo Forfait

N° D-802455-1

COMMUNE DE BAVANS

MAIRIE

1 RUE DES FLEURS

25550 BAVANS

### VOTRE CONTACT COMMERCIAL :

M Sebastien HOUTE

ADV St Quentin Zone Lille  
3, AVENUE DU CENTRE  
GUYANCOURT - CS20294  
78053 ST QUENTIN YVELINES CEDEX

FRANCE  
Téléphone 3634 (service gratuit + prix d'un appel téléphonique)  
Mail : [nord-est.bo-adv@laposte.fr](mailto:nord-est.bo-adv@laposte.fr)

### VOS INFORMATIONS :

Code Client La Poste : 108892  
Identifié sous SIRET : 21250048200014  
Votre Enseigne : MAIRIE  
Adresse du siège social :  
COMMUNE DE BAVANS  
MAIRIE  
1 RUE DES FLEURS  
25550 BAVANS  
Représenté par M. Hikmet TEL  
Qualité : DGS

## PREAMBULE

Le présent avenant a pour objet l'application au contrat sus-désigné des dispositions de la Loi 2013-100 du 28 janvier 2013, des Décrets n°2013-269 du 29 mars 2013 et n°2016-361 du 25 mars 2016 et de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique.

Il s'applique à tout client soumis aux règles de la Comptabilité Publique. La Poste pourra demander tout justificatif au client permettant d'apprécier sa situation au regard des règles précitées.

Le présent avenant modifie, pour les seuls clients susvisés, les articles des conditions générales ou spécifiques de vente dudit contrat relatifs à :

- Facturation et conditions de paiement
- Intérêts moratoires
- Incident et retard de paiement
- Règlement des différends
- Durée du contrat

lesquels sont remplacés par les dispositions suivantes :

## ARTICLE 1 -- Facturation et conditions de paiement

Le client déclare (cocher la case correspondante) :

Etre soumis aux règles du mandatement préalable (remplir le formulaire SP1)

Le délai de paiement prévu au premier alinéa de l'article 37 de la Loi 28 janvier 2013 susvisée est fixé à trente jours pour les pouvoirs adjudicateurs, y compris lorsqu'ils agissent en tant qu'entité adjudicatrice.



Envoyé en préfecture le 06/10/2021  
Reçu en préfecture le 06/10/2021  
Affiché le   
ID : 025-212500482-20210922-2021DEC02-AU

Toutefois, ce délai est fixé à cinquante jours pour les établissements publics de santé et les établissements du service de santé des armées et à soixante jours pour les entreprises publiques au sens du II de l'article 1er de l'ordonnance du 7 juin 2004 susvisée, à l'exception de celles ayant la nature d'établissements publics locaux.

Toutefois, le client déclare s'engager sur un délai global de paiement de 30 jours (inférieur). A COMPLETER LE CAS ECHEANT

Le paiement doit être effectué par virement au compte de LA POSTE dont les références lui ont été communiquées ou par chèque tiré sur le Trésor à l'ordre de LA POSTE.

Disposer d'une régie d'avance permettant le règlement des sommes dues (remplir le formulaire SP2)

Le règlement des sommes dues est effectué par le régisseur dans un délai de 10 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Le client opte pour le mode de paiement suivant :

Par virement sur le compte de La Poste

Par prélèvement SEPA (compléter, signer et renvoyer le mandat de prélèvement SEPA accompagnée du RIB comportant les données BIC et IBAN du client)

Opter pour la procédure de règlement, sans mandatement préalable, des sommes dues (remplir le formulaire SP3)

Le règlement des sommes dues est effectué directement par le comptable public assignataire, dans un délai de 10 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Le client opte pour le mode de paiement suivant :

Par virement sur le compte de La Poste

Par prélèvement SEPA (compléter, signer et renvoyer le mandat de prélèvement SEPA accompagnée du RIB comportant les données BIC et IBAN du client)

Pour les paiements par prélèvement, Il est expressément convenu ce qui suit :

Les Parties conviennent expressément que la notification préalable de chaque prélèvement sera réalisée par La Poste dans un délai minimal de 7 jours ouvrés, samedi exclu, avant la date du prélèvement.

Le client s'engage à communiquer à La Poste par écrit et avant le 20 du mois, toute modification survenant sur le compte bancaire prélevé (notamment en cas de changement d'intitulé du compte, de changement d'établissement bancaire). Toute demande de révocation ou de modification du périmètre du mandat de prélèvement SEPA doit être effectuée auprès de La Poste par le client au moyen d'une lettre recommandée avec avis de réception qui précise notamment la référence unique de mandat (RUM) concernée ainsi que la dénomination du/des contrat(s) Impacté(s). Si le client révoque son mandat de prélèvement sans en fournir un nouveau qui permette à La Poste de procéder aux prélèvements, La Poste se réserve le droit de résilier le contrat ou de demander le paiement comptant par chèque de banque lors de chaque dépôt (ou à la commande, en fonction de la prestation en question).

## ARTICLE 2 – Intérêts moratoires

Tout non-paiement à l'échéance fait courir de plein droit au bénéfice de La Poste, et sans autre formalité, les intérêts moratoires et l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévus aux articles 39 et 40 de la Loi du 28 Janvier 2013 susvisée.

Ces intérêts courent à partir du jour suivant l'expiration du délai de paiement jusqu'à la date de mise en paiement incluse.

2021/177

SH

Envoyé en préfecture le 06/10/2021
Reçu en préfecture le 06/10/2021
Affiché le 
ID : 025-212500482-20210922-2021DEC02-AU



Le taux des intérêts moratoires et le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement applicables sont respectivement fixés par les articles 8 et 9 du Décret du 29 mars 2013 susvisé.

**ARTICLE 3 – Incident et retard de paiement**

Conformément aux articles 13 et 16 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique susvisé, La Poste se réserve la possibilité de s'opposer à la reconduction du contrat notamment en cas d'incident de paiement. La décision de La Poste devra être signifiée au client dans les modalités prévues à l'article 5 ci-dessous. La Poste se réserve, également, la possibilité d'engager toute procédure utile pour le recouvrement de sa créance en application du code de la commande publique.

**ARTICLE 4 – Règlement des différends**

Toute contestation née de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat donnera lieu à une tentative de traitement amiable entre les Parties ; à l'exclusion des actions en recouvrement qui pourront être intentées dès la constatation de l'incident de paiement.

A défaut d'accord amiable, le litige sera porté par la Partie la plus diligente devant le Tribunal Administratif compétent.

Le Tribunal Administratif compétent est celui dans le ressort duquel siège l'organisme public signataire du présent contrat.

**ARTICLE 5 – Durée du contrat**

L'article « Durée » des conditions générales du contrat est remplacé par l'article suivant :

Le contrat prend effet à la date de notification du Marché n°.....2021-2..... pour une durée d'un an. A COMPLETER LE CAS ECHEANT. Il est reconductible tacitement sans pouvoir excéder la fin de validité du Marché n°.....2021-2..... et à défaut d'une dénonciation expresse, par l'une ou l'autre des Parties, effectuée par lettre recommandée avec avis de réception, 15 jours au minimum avant l'arrivée du terme de la période annuelle en cours. A COMPLETER LE CAS ECHEANT.

La modification du contrat notamment des tarifs se fait conformément aux conditions générales du contrat.

Les autres clauses du contrat demeurent inchangées.

Fait en double exemplaire.

A.....Bayans....., le.....17/10/2021.....

Représentant du Client  
Bon pour accord

Représentant de La Poste  
Bon pour accord





Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

ID : 025-212500482-20210922-2021DEC02-AU

Berger  
Levrault

2021/178

SK



LA POSTE  
SOLUTIONS  
BUSINESS

LA POSTE- BRANCHE SERVICES- COURRIER-COLIS  
Agence Télévente Nord-Est

## SIMULATION TARIFAIRE N° 802455

AFFRANCHIGO FORFAIT

Document non contractuel

Le 12 mai 2021

COMMUNE DE BAVANS

MAIRIE

1 RUE DES FLEURS

25550 BAVANS

### VOTRE CONTACT COMMERCIAL :

Madame Cecile WICQUART

Agence Télévente Nord-Est  
CS 70377  
59669 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX  
FRANCE

Téléphone : 3634 (service gratuit + prix d'un appel téléphonique)

Mall : [3634\\_nord-est@laposte.fr](mailto:3634_nord-est@laposte.fr)

### VOS INFORMATIONS :

Code Client La Poste : 108892

Identifié sous SIRET : 21250048200014

Votre Enseigne : MAIRIE

Adresse du siège social :

COMMUNE DE BAVANS

MAIRIE

1 RUE DES FLEURS

25550 BAVANS

Contact client : Mme Danièle BOUCLANS

Qualité : Comptable

Madame,

Comme convenu lors de notre dernier entretien, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après la simulation tarifaire réalisée, à titre purement indicatif, selon les indications que vous m'avez communiquées.

Cette simulation tarifaire est valable jusqu'au 31 décembre 2021.

Simulation tarifaire Operation AFFRANCHIGO FORFAIT					
Offre	Descriptif	Qte	Tarif unitaire net	Tarif unitaire HT	Montant Total
			Non assujéti à la TVA	Assujéti à la TVA	
Affranchigo forfait	- Forfait annuel	12		41,00	492,00
Total simulation tarifaire					492,00 €

\* Le montant total indiqué dans la simulation est fonction du régime fiscal de l'offre (Montant total: Net de taxe/Hors taxe). Pour plus de précisions nous vous invitons à consulter les Conditions Spécifiques de Vente de l'offre.  
Seuls les produits dont les tarifs figurent Hors taxes sont assujettis à la T.V.A. au taux normal en vigueur.

\*\* Le montant total indiqué ci-dessus n'inclut pas le prix des options pouvant être souscrites par le Client en cours d'exécution du Contrat et qui ne sont pas mentionnées ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 06/10/2021  
Reçu en préfecture le 06/10/2021  
Affiché le   
ID : 025-212500482-20210922-2021DEC02-AU



LA POSTE  
SOLUTIONS  
BUSINESS

LA POSTE- BRANCHE SERVICES- COURRIER-COLIS  
Agence Télévente Nord-Est

**SIMULATION TARIFAIRE N° 802455**

**AFFRANCHIGO FORFAIT**

Document non contractuel

Le 12 mai 2021

Présentation des offres	
Offre	Description
Affranchigo forfait	Solution d'externalisation d'affranchissement

Je reste à votre entière disposition pour toute précision complémentaire,  
Votre Interlocuteur commercial,

Madame Cecile WICQUART

Bon pour accord   
Bavans, le 10/06/2021



**ECOLOGIC**

Priorité neutralité carbone  
laposte.fr/neutralitecarbone

La Poste - Société Anonyme au capital de 6 364 851 364 euros - 356 000 000 RCS PARIS  
Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75016 PARIS  
N° Identification TVA FR 39 356 000 000